

# Divulgation relative aux liens

Les responsables du service ConseilDirect de BMO Ligne d'action estiment que la meilleure façon de vous aider à réaliser vos objectifs financiers est de vous présenter clairement le service offert, les caractéristiques de vos comptes, y compris leur fonctionnement, et de passer brièvement en revue nos responsabilités respectives.

## Notre service

ConseilDirect est un service de placement en ligne destiné aux investisseurs à long terme qui recherchent une surveillance de portefeuille et des conseils de placement impartiaux et structurés. Il surveille en continu votre portefeuille et vous envoie des recommandations précises pour le maintenir sur la bonne voie.

Lorsque vous ouvrez un compte, vous devez choisir le profil d'investisseur qui vous correspond le mieux. Un professionnel en placement de ConseilDirect vous appelle ensuite pour examiner vos objectifs de placement, votre tolérance au risque, votre situation financière et vos connaissances en placement. Nous vous recommandons ensuite le profil d'investisseur qui correspond le mieux aux renseignements fournis. Il est donc très important de tenir à jour les renseignements qui vous concernent. Vous pouvez toujours consulter les renseignements qui figurent dans votre profil d'investisseur après avoir ouvert une session dans votre compte. Veuillez communiquer avec nous dès que possible pour mettre à jour votre dossier en cas de changement important dans votre situation.

Dans le cadre de son service, ConseilDirect vous offre un large éventail de comptes : Comptes au comptant ou comptes sur marge, comptes non personnels (p. ex., fiducies, successions, pour les sociétés), comptes d'épargne-retraite et comptes de revenu de retraite (FRV et FERR).

## Fonctionnement de ConseilDirect

Avec le service ConseilDirect, vous obtenez des recommandations de placement conformes au profil d'investisseur que nous vous avons recommandé. Voici les différents profils :

### Revenu

Ce profil convient à l'investisseur qui privilégie la sécurité et qui a une préférence pour la préservation du capital et une croissance limitée. En général, l'investisseur qui vise le revenu dépend de ses placements. Il investit principalement dans les catégories d'actif plus sûres comme les espèces, les quasi-espèces et les titres à revenu fixe, et limite les placements dans les actions à rendement élevé. Son compte de placement est une source de liquidités. Ce type d'investisseur ne se sent pas à l'aise avec des fluctuations importantes de la valeur de son portefeuille d'une année à l'autre et se satisfait d'un taux de croissance égal à l'inflation. La pondération de portefeuille cible de ce profil d'investisseur est la suivante : 26 % d'actions et 74 % de titres à revenu fixe. La tolérance au risque de cet investisseur varie de faible à moyenne. Il est disposé à accepter que son compte soit investi à hauteur de 10 % dans des actifs risqués.

### Équilibre

Ce profil convient à l'investisseur modéré qui vise un revenu et une croissance à long terme afin d'obtenir un équilibre entre le risque et le rendement de ses placements. Il vise l'atteinte de ces objectifs au moyen d'une combinaison de titres à revenu fixe et de placements axés sur la croissance.

Son compte de placement est parfois une source de liquidités. Cet investisseur recherche un taux de croissance légèrement supérieur à l'inflation; il sait que la valeur de son portefeuille peut fluctuer et cela ne l'inquiète pas. La pondération de portefeuille cible de ce profil d'investisseur est la suivante : 53 % d'actions et 47 % de titres à revenu fixe. La tolérance au risque de cet investisseur est moyenne. Il est disposé à accepter que son compte soit investi à hauteur de 20 % dans des actifs risqués.

### **Croissance**

Ce profil convient à l'investisseur patient. L'investisseur axé sur la croissance cherche à investir dans des titres qui affichent des perspectives de croissance supérieures à la moyenne de leur secteur ou de l'ensemble du marché. Il investit principalement dans les titres de participation, pour obtenir une croissance à long terme, et dans une moindre mesure, dans les espèces, les quasi-espèces et les titres à revenu fixe. Son compte de placement est rarement une source de liquidités. Cet investisseur recherche un taux de croissance supérieur à l'inflation; il sait que la valeur de son portefeuille peut fluctuer modérément et cela ne l'inquiète pas. La pondération de portefeuille cible de ce profil d'investisseur est la suivante : 80 % d'actions et 20 % de titres à revenu fixe. La tolérance au risque de cet investisseur varie de moyenne à élevée. Il est disposé à accepter que son compte soit investi à hauteur de 30 % dans des actifs risqués.

### **Croissance dynamique**

Ce profil convient à l'investisseur audacieux. L'investisseur axé sur la croissance dynamique cherche à maximiser ses rendements en investissant dans des titres qui affichent des perspectives de croissance supérieures à la moyenne de leur secteur ou de l'ensemble du marché et il est prêt à prendre un risque supplémentaire. Il investit principalement dans les titres de participation assortis d'un niveau de risque élevé pour obtenir un potentiel de croissance supérieur à long terme. Son compte de placement n'est pas une source de liquidités. Cet investisseur recherche un taux de croissance bien supérieur à l'inflation; il sait que la valeur de son portefeuille peut fluctuer considérablement et cela ne l'inquiète pas. La pondération de portefeuille cible de ce profil

d'investisseur est la suivante : 100 % d'actions et 0 % de titres à revenu fixe. La tolérance au risque de cet investisseur est élevée. Il est disposé à accepter que son compte soit investi à hauteur de 100 % dans des actifs risqués.

Comme les conseils de placement fournis sont adaptés à l'un de ces quatre profils d'investisseur, il se peut que ConseilDirect ne convienne pas à certains types d'investisseurs. ConseilDirect surveille votre portefeuille et fait des recommandations en fonction de quatre grands critères. La vérification de la convenance et les recommandations de placements reposent sur 1) la répartition de l'actif, 2) le risque et 3) la diversification, mais des alertes et des recommandations concernant les 4) cotes (actions, fonds d'investissement et FNB) sont aussi fournies.

### **Communication**

Vous recevez un relevé mensuel faisant état des opérations que vous avez effectuées dans votre compte. Votre relevé de compte confirme vos placements actuels, la valeur de votre portefeuille, toutes les opérations effectuées dans vos comptes pendant la période du relevé, dont les achats et les ventes de titres, les cotisations et les retraits, les dividendes, les intérêts gagnés et versés et les transferts, entre autres. BMO Ligne d'action inclura aussi deux sections supplémentaires :

- Dans votre relevé de compte de fin d'année, une section Votre taux de rendement total qui comprend le rendement pondéré en fonction de la durée et le rendement pondéré en fonction des capitaux investis;
- Dans chaque relevé que vous recevez, un Sommaire des frais du compte depuis le début de l'année qui comprend tous les frais qui vous sont directement facturés par BMO InvestorLine (Frais d'exploitation et Frais d'opération) et tous les paiements provenant de tiers au cours de l'année civile précédente.

S'il n'y a pas eu d'activité dans votre compte au cours du mois, nous vous enverrons un relevé trimestriel. Vous recevrez aussi sans délai des avis d'exécution une fois vos ordres exécutés. Si vous n'avez pas reçu votre relevé dans les 10 jours ouvrables suivant la date à laquelle vous le recevez normalement, veuillez nous en informer.


Vous recevrez en outre un avis automatisé par courriel vous encourageant à apporter les changements qui s'imposent chaque fois que votre compte ne sera pas conforme à votre profil d'investisseur.

### Vérification de la convenance

ConseilDirect vérifie quotidiennement la convenance de vos placements en fonction de votre profil d'investisseur, notamment lorsque le marché fluctue de façon importante, lorsque des ordres sont passés, lorsqu'une recommandation vous est fournie, lorsque des titres sont transférés ou déposés dans votre compte ou lorsque vous nous informez d'un changement important aux renseignements qui vous concernent.

### Documents relatifs au compte ConseilDirect

BMO Ligne d'action est tenue de vous fournir les documents qui suivent lorsque vous ouvrez votre compte :

	
• Consentement de client	• Ouverture de comptes de particulier
• Protection des renseignements personnels	• Divulgarion relative aux liens
• ConseilDirect Barème de frais et nombre d'opérations autorisées	• <a href="#">Dépliant officiel de FCPE</a>
• Conflits d'intérêts	• <a href="#">Dépliant officiel de l'OCRCVM</a>

Tous ces documents sont accessibles en ligne.

### Conflits d'intérêts

Il peut y avoir un conflit entre vos intérêts et les nôtres lorsque nous agissons en votre nom dans le cadre d'une opération à laquelle participent des émetteurs liés ou rattachés. Vous serez avisé de toute situation de conflit d'intérêts potentielle. Pour en savoir plus sur les conflits d'intérêts, cliquez sur le lien « Conflits d'intérêts » qui figure au bas de chaque page du site.

### Frais

*Actifs facturables :*

- Actions
- Certificats d'or et d'argent
- Titres à revenu fixe
- Quasi-espèces (titres à revenu fixe échéant dans moins d'un an)
- Fonds d'investissement

*Actifs non facturables :*

- Liquidités
- Fonds d'investissement avec commissions de suivi
- Fonds du marché monétaire

### Barème de frais

- Actifs d'au moins 50 000 \$
- Frais minimaux de 750 \$ (pour les soldes des actifs facturables de 50 000,00 \$ à 100 000,00 \$)
- Frais maximums de 3 750 \$ s'appliqueront pour les soldes des actifs qui excède 500 000,00 \$, (c.à.d. sans frais supplémentaires)
- Pour les soldes des actifs facturables entre 100 000 \$ et 500 000 \$, les frais sont calculés à 0,75 % x le solde actifs facturables.

Total des actifs facturables	Frais annuels
de 50 000 \$ à 100 000 \$	Frais fixes de 750 \$
ou de 100 000,01 \$ à 500 000,00 \$	0,75 % x actifs facturables
ou de 500 000,01 \$ et plus	Frais maximums de 3 750 \$

### Frais de fermeture

Seul un spécialiste en placement du service ConseilDirect peut fermer un compte ConseilDirect. Les honoraires impayés liés aux services de conseil vous seront facturés. Les frais pour opérations supplémentaires non réglés seront perçus séparément, en plus des frais de fermeture du compte. Les frais de fermeture sont assujettis à la TPS, à la TVQ ou à la TVH, selon le cas.

Pour voir la liste complète des frais, consultez le site :

[bmo.com/conseildirect](http://bmo.com/conseildirect)

## Utilisation des indices de référence comme mesure du rendement d'un portefeuille

Les indices de référence offrent aux investisseurs un moyen de mesurer le rendement relatif de leur portefeuille par rapport à un portefeuille normalisé ou « de référence » au cours d'une période donnée. Même si un indice unique peut être utilisé comme référence (p. ex. un indice boursier général ou un indice obligataire), une combinaison d'indices peut être appropriée pour les portefeuilles qui comportent diverses catégories d'actif et divers types de placement. Nous rappelons aux investisseurs que le rendement passé n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur. Les investisseurs sont invités à déterminer avec leur spécialiste en placement l'indice de référence le mieux adapté à l'évaluation et à la surveillance de leur portefeuille. À l'heure actuelle, nous n'établissons pas de comparaisons avec des indices de référence dans nos relevés de comptes.

## Traitement des plaintes

À l'ouverture de votre compte BMO Ligne d'action, on vous remettra un exemplaire du *Guide de l'investisseur sur le dépôt d'une plainte*, approuvé par l'OCRCVM. Pour consulter le guide, allez à la section Éducation - Ressources de notre site Web sécurisé ou téléphonez à BMO Ligne d'action, au 1-844-274-3762.

Pour nous faire part d'une plainte, communiquez avec nous par courriel, par téléphone ou par la poste. Nous ferons notre possible pour résoudre votre problème rapidement, efficacement et de façon professionnelle.

Voici les étapes à suivre pour déposer une plainte :

### Étape 1 – Réunir l'information

- Joignez des documents à l'appui de votre plainte; les dates des événements sont particulièrement importantes.
- Indiquez le nom des employés concernés.
- Fournissez des précisions et décrivez vos attentes à notre endroit.

### Étape 2 – Discuter avec nous

- Faites le 1-844-274-3762 pour parler à un spécialiste en placement de ConseilsDirects; ou
- Envoyez-nous un courriel ou une lettre.

Si vous n'êtes pas satisfait, un directeur interviendra afin d'aider à la résolution du problème.

### Étape 3 – Transmettre le problème à l'échelon supérieur

Si vous n'êtes pas satisfait du résultat obtenu à l'étape 2 :

- Le directeur transmettra l'information pertinente au centre de gestion des relations client ou vous fournira les coordonnées des personnes-ressources, si vous préférez exposer vous-même le problème à un employé d'échelon supérieur.
- Nous répondrons dans les 24 heures ouvrables et vous ferons part du délai dans lequel nous nous engageons à résoudre le problème. Si nous ne pouvons vous joindre personnellement, nous vous ferons parvenir une lettre pour vous en informer.
- Nos employés communiqueront régulièrement avec vous pour vous tenir au courant de la situation.

## Disponibilité

Vous pouvez consulter votre compte nuit et jour pour voir vos placements et l'historique de vos opérations, et pour signifier votre volonté d'accéder à vos relevés en ligne.

Un compte ConseilDirect est un compte sur honoraires non discrétionnaire qui offre des recommandations de placement; ConseilDirect n'offre pas de services de gestion de portefeuille fournis par un gestionnaire de portefeuille. Le client prend ses propres décisions de placement et gère lui-même son portefeuille de placements. ConseilDirect n'offre pas de comptes de gestion discrétionnaire.